

# ATELIER BRICOLAGE D'ETALANS

## PUCES DES COUTURIERES ET DES LOISIRS CREATIFS DU 27/ 09/2020

**Bulletin de réservation (qui ne sera définitif qu'à réception du paiement)**

A renvoyer à : **Mme PIQUARD Françoise**  
**2, rue de Baru**  
**25580 ETALANS**

Veillez me réserver \_\_\_\_\_ table (s) de 1m20 à 8 € l'une = \_\_\_\_\_ Euros l'emplacement.

NOM \_\_\_\_\_ PRENOM \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

### **A/ Pour les professionnels uniquement :**

NOM COMMERCIAL OU RAISON SOCIALE : \_\_\_\_\_

RC N° : \_\_\_\_\_ Lieu de délivrance : \_\_\_\_\_

CARTE PROFESSIONNELLE N° : \_\_\_\_\_ Lieu de délivrance : \_\_\_\_\_

### **B/ Pour les particuliers** (article L 310.2 du code de commerce modifié par le décret du 7/01/2009)

J'atteste sur l'honneur que le nombre de participation n'excède pas 2 manifestations au cours de l'année civile et que l'origine de mes objets à vendre ou à échanger est régulière.

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

**Pièces à joindre impérativement : Photocopie de la carte d'identité (recto verso).  
Liste succincte du matériel à vendre**

- 1- Je dégage la responsabilité de l'organisateur en cas de vol, détérioration des matériels, marchandises et de tous objets exposés à cette manifestation.
- 2- Je dégage entièrement la responsabilité de l'organisateur en cas de conflit, quel qu'il soit, entre un acheteur et moi même pour ce qui concerne la marchandise exposée et vendue sous ma responsabilité.
- 3- Je dégage la responsabilité de l'organisateur pour ce qui concerne les vols ou détériorations de mon véhicule sur les parkings ainsi que sur les matériels se trouvant à l'intérieur.

Fait à : \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

Ci-joint mon règlement de \_\_\_\_\_ Euros par chèque à l'ordre de l'Atelier bricolage d'Etalans

**(Votre règlement ne sera pas remboursé en cas de désistement)**

### **NOTA :**

L'organisateur rappelle que chaque exposant sera responsable, vis-à-vis du public et des autorités, de l'origine et de la désignation des marchandises présentées sur son stand et sera tenu d'observer l'ensemble des lois sur le commerce de l'occasion et de l'artisanat.